



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-sixième session

Rome, 15 – 19 juin 2009

Rapport de la cent unième session du Comité du Programme
Rome, 11 - 15 mai 2009

Table des matières

	Pages
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	3
Élection du Vice-Président pour 2009	3
Éléments pour le projet de Cadre stratégique, le Plan à moyen terme 2010-13 et le Programme de travail et budget 2010-11	3
Recommandation de l'EEI relative à la décentralisation du Programme de coopération technique (PCT) – Mise en oeuvre de la Matrice d'action du PAI	5
Évaluation des travaux de la FAO concernant les instruments internationaux	6
Charte du Bureau de l'Évaluation de la FAO	8

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

JIU/REP/2007/10: Les Bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	8
Autres questions	8
Rapport de situation sur la suite donnée aux recommandations précédentes du Comité du Programme	9
Questions susceptibles d'être examinées à la prochaine session	10
Date et lieu de la cent deuxième session	10

Questions portées à l'attention du Conseil

Questions soumises pour examen et/ou décision

	Paragraphes
Éléments pour le projet de Cadre stratégique, le Plan à moyen terme 2010-13 et le Programme de travail et budget 2010-11	6 - 19
Recommandation de l'EEI sur la décentralisation du Programme de coopération technique – Mise en œuvre de la matrice d'actions du PAI	20 - 28

Questions soumises pour information

	Paragraphes
Élection du Vice-Président pour 2009	5
Évaluation des activités de la FAO concernant les instruments internationaux	29 – 38
Charte du Bureau de l'évaluation	39 - 42
Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies <i>JIU/REP/2007/10: les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies</i>	43
Autres questions	44 - 45

**RAPPORT DE LA CENT UNIÈME SESSION
DU COMITÉ DU PROGRAMME
11 – 15 mai 2009**

Introduction

1. Le Comité soumet au Conseil le rapport ci-après de sa cent unième session.
2. Le Président a fait savoir au Comité que M. Marco Valicenti avait été désigné pour remplacer M. James Melanson en tant que représentant du Canada. Un résumé des qualifications de M. Valicenti est joint en annexe au présent rapport¹.
3. Ont participé à la session les Membres ci-dessous:

Président:	M. V. Heard (Royaume-Uni)
Vice-Président:	M. R. Parasuram (Inde)
Membres:	M. A.R. Ayazi (Afghanistan)
	M. C.A. Amaral (Angola)
	Mme M. del Carmen Squeff (Argentine)
	Mme F. Bartlett (Australie)
	S.E. J. A. Marcondes de Carvalho (Brésil)
	M. M. Valicenti (Canada)
	M. A.A.M. Hosni Abdel Aziz (Égypte)
	S.E. P. Bacale Mbiang (Guinée équatoriale)
	M. K. Shioya (Japon)

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier²

4. L'ordre du jour et le calendrier de la réunion ont été approuvés.

Élection du Vice-Président pour 2009

5. M. R. Parasuram (Inde) a été élu Vice-Président pour 2009.

Éléments pour le projet de Cadre stratégique, le Plan à moyen terme 2010-13 et le Programme de travail et budget 2010-11³

6. Le Comité a apprécié le document exhaustif préparé par la Direction. Il a noté que le matériel présenté avait évolué par rapport aux éléments préliminaires figurant dans le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO – PAI (Annexe 1 du document C 2008/4), suite à plusieurs révisions, et qu'il restait en cours d'élaboration.
7. Le Comité a également indiqué que la formulation des cadres de résultats (pour les 11 Objectifs stratégiques et les deux objectifs fonctionnels) faisait l'objet d'un examen au niveau intergouvernemental, dans le cadre des réunions des groupes de travail établis par le Comité de la Conférence pour le suivi de l'Évaluation externe indépendante de la FAO.

¹ CL 136/9 Add. 1.

² PC 101/1; PC 101/INF/1.

³ CL 136/16.

8. Le Comité a déclaré que les cadres de résultats fourniraient une base programmatique pour les propositions relatives au plan à moyen terme (PMT) 2010-13 et au Programme de travail et budget (PTB) 2010-11 qui seront soumises à l'examen de la Conférence de la FAO à sa session de novembre 2009. Prenant note du débat prévu à propos de la notion de « réforme dans la croissance » lors de la Réunion conjointe, les Membres sont convenus de ne pas faire état de leur opinion sur la question pendant l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Structure de la documentation

9. Le Comité a approuvé la proposition d'élaborer deux documents distincts à soumettre à l'examen du Comité financier et du Comité du programme à leurs prochaines sessions, en juillet 2009, ainsi que des organes directeurs lors de réunions ultérieures. Par conséquent, le Cadre stratégique, relativement concis – et d'une structure se rapprochant des besoins d'utilisateurs extérieurs – serait complété par un document plus substantiel, qui comporterait l'intégralité des propositions relatives au PMT 2010-13 et au PTB 2010-11. Des membres ont formulé des suggestions spécifiques sur la manière d'améliorer la section relative aux « *Défis auxquels sont confrontés l'alimentation, l'agriculture et le développement rural* » dans le projet de cadre stratégique.

Contributions des Comités techniques

10. Le Comité a noté que, comme il les y avait invités lors de sa précédente session, en octobre 2008, les Comités techniques du Conseil (Comité des pêches, Comité des forêts et Comité de l'agriculture) avaient examiné les cadres de résultats des objectifs stratégiques pertinents lors de leurs sessions de mars et avril 2009.

11. Le Comité a reconnu que les difficultés rencontrées par les Comités techniques pour se prononcer sur les degrés des priorités étaient en partie liées au caractère novateur du modèle amélioré fondé sur les résultats défini dans le PAI, ainsi qu'à des contraintes de temps. En effet, les recommandations consistaient généralement à demander des activités et des ressources supplémentaires, sans préciser les domaines moins prioritaires. Néanmoins, le Comité a estimé que, pris dans leur intégralité, les rapports des Comités techniques comportaient des orientations utiles qui contribueraient au perfectionnement des cadres de résultats. Le Secrétariat a fait savoir au Comité que des travaux étaient en cours à cette fin (s'agissant en particulier de la reformulation de l'Objectif stratégique G) demandée par le Comité de l'agriculture et qu'ils seraient soumis à l'examen du CoC-EEI.

12. Le Comité a recommandé que la documentation préparée pour les prochaines sessions des Comités techniques et des Conférences régionales soit conçue de manière à mieux solliciter des avis sur la définition des priorités, pour assurer un traitement adéquat et cohérent de la question.

13. Le Comité a reconnu que des directives plus spécifiques devraient être fournies aux Comités techniques au cours du prochain cycle et a souligné que les délégations participant aux réunions des Comités techniques devaient impérativement être bien informées de ce qui était attendu d'elles en ce qui concerne la définition des priorités. Le Comité s'est félicité des premiers signes positifs que l'on pouvait déjà observer et qui laissaient penser que le modèle amélioré fondé sur les résultats faciliterait la tâche des Comités techniques lorsqu'ils s'occuperaient des travaux de fond de la FAO et des questions liées aux priorités.

Débat relatif aux priorités de fond

14. Le Comité a souligné que la définition des priorités constituait un exercice de longue haleine, et qu'elle était tributaire de l'existence d'une base d'information adéquate et de la convergence de sources d'avis complémentaires, par exemple les Comités techniques et les Conférences régionales. Le Comité a également souligné qu'il importait de lancer un examen approfondi du Programme de travail proposé et d'obtenir un retour d'information sur son application effective, dans le cadre d'interactions avec le Secrétariat.

15. Le Comité a rappelé que les propositions complètes relatives au PMT et au PTB, y compris l'aspect décisif des ressources, seraient soumises au Comité financier et au Comité du programme à leur prochaine session en juillet.

16. Le Comité a donc souligné qu'à ce stade, il ne pouvait fournir que des avis limités en matière de priorités. Il a estimé qu'il serait mieux à même de fournir de tels avis lorsqu'il aurait des informations sur les ressources nécessaires pour les objectifs stratégiques et fonctionnels.

17. Gardant à l'esprit qu'un examen plus complet des priorités aurait lieu à sa session de juillet, le Comité a prié les Sous-Directeurs généraux chargés des Objectifs stratégiques d'apporter des précisions sur les domaines les plus importants méritant une attention immédiate, à la lumière des éléments d'information disponibles à ce jour. Des informations ont également été fournies sur l'adoption d'approches multidisciplinaires, ainsi que des exemples de partenariats clés permettant d'atteindre au mieux les objectifs de la FAO.

18. Le Comité s'est félicité des informations reçues dans le cadre de son dialogue avec les Sous-Directeurs généraux et la Direction. Il a estimé que, sans remettre en question les activités en cours de l'Organisation, il était particulièrement utile de mieux connaître les questions clés et les réalisations les plus visibles liées aux cadres de résultats proposés dans le document pour les objectifs stratégiques. Le Comité a déclaré qu'il comptait poursuivre le dialogue avec les Sous-Directeurs généraux de manière plus structurée afin de conclure ses travaux sur la définition des priorités.

19. En guise de conclusion, le Comité a recommandé d'employer tous les moyens possibles pour aider les Membres à prendre la pleine mesure des propositions relatives au PMT et au PTB. Il a donc recommandé que les informations et les explications fournies par le Secrétariat dans le cadre du dialogue de la présente session soient synthétisées, au nom du Comité, et transmises au Conseil en juin, afin de faciliter son examen du présent document, et soient incorporées dans la version intégrale des projets de document relatifs au PMT et au PTB, en cours d'élaboration, qui seront soumis au Comité en juillet.

Recommandation de l'EEI relative à la décentralisation du Programme de coopération technique (PCT) – Mise en oeuvre de la Matrice d'action du PAI⁴

20. Le Comité a accueilli favorablement le document présenté par le Secrétariat et il a estimé qu'il était conforme aux débats qui s'étaient tenus en 2008 au sujet du PCT au sein des Groupes de travail I et III du CoC-EEI.

21. Le Comité a examiné les points soumis pour décision dans le document, en prêtant une attention particulière à la question de l'interprétation des critères d'admissibilité des pays. À cet égard, il a reconnu l'incohérence créée par la situation des pays qui, selon les critères existants et les critères proposés, appartiennent à la catégorie de pays en droit de recevoir une attention prioritaire pour l'aide du PCT et, en même temps, à la catégorie des pays à revenu élevé. Les pays à revenu élevé ont accès à une aide du PCT autre que l'aide d'urgence, uniquement sur la base du remboursement intégral des coûts, à moins qu'ils ne soient aussi sur la liste des pays méritant une attention particulière. Le Comité a recommandé au Secrétariat de maintenir sa pratique actuelle consistant à considérer ces pays comme admissibles à l'aide du PCT sous forme de don, étant donné les petites sommes actuellement en jeu. Le Comité a également demandé que le Secrétariat prenne contact avec les Présidents des groupes régionaux pour appeler l'attention des six pays concernés sur cette question et leur demander s'ils souhaitent ou non continuer à être pris en compte pour l'aide au développement du PCT sous forme de dons. Le Comité réexaminera la question à sa prochaine session, en juillet 2009.

⁴ PC 101/4.

22. Le Comité a demandé au Secrétariat de suivre l'évolution de la situation sur cette question et de se concerter de nouveau avec le Comité lorsque les répercussions seront considérées comme significatives. À ce moment-là, la présentation au Comité devrait inclure des propositions sur les modalités d'ajustement des critères d'admissibilité des pays en vue d'éliminer l'incohérence.

23. Le Comité a confirmé que les pays à revenu élevé peuvent participer, à titre gratuit, à des projets régionaux et interrégionaux qui s'adressent également à des pays n'entrant pas dans cette catégorie, mais il a demandé que le Secrétariat suive les incidences de cette décision sur l'utilisation du PCT et se concerte de nouveau avec le Comité si nécessaire.

24. Le Comité s'est félicité de la décision des Membres de l'Union européenne de se considérer comme appartenant à la catégorie de pays à revenu élevé aux fins de l'admissibilité à l'aide du PCT. Le Comité a approuvé le nouveau libellé proposé du critère 1 pour tenir compte de cette décision.

25. Le Comité a approuvé le nouveau libellé du critère 2 d'approbation du PCT visant à assurer la corrélation entre le PCT et le Cadre stratégique de la FAO, respectivement pour les projets de développement et pour les projets d'aide d'urgence.

26. Le Comité a également souscrit au nouveau libellé proposé du critère 6 visant à relever le plafond pour les projets du Fonds du PCT, le faisant passer de 200 000 USD à 300 000 USD par exercice biennal. Le Comité a demandé que le critère soit formulé de façon à indiquer clairement que les limites de la durée des projets du Fonds du PCT sont les mêmes que pour les autres projets du PCT.

27. Le Comité s'est félicité des éclaircissements fournis par écrit dans le document et oralement par le Secrétariat au sujet du processus de décentralisation du PCT, en particulier en ce qui concerne les renseignements minimaux à fournir, le cycle des projets et le calendrier d'approbation. Le Comité a encouragé le Secrétariat à faire en sorte que la décentralisation des ouvertures de crédits du PCT et du processus d'approbation soit mise en oeuvre pour le 1er janvier 2010 comme prévu.

28. Le Comité a estimé que l'action dont il avait été chargé par la Conférence au sujet de la décentralisation du PCT, telle qu'elle figure dans le PAI, était terminée.

Évaluation des travaux de la FAO concernant les instruments internationaux⁵

29. Le Comité s'est félicité de la qualité de l'Évaluation ainsi que du caractère exhaustif de la réponse de la Direction. Il a reconnu que l'évaluation d'un objectif stratégique était une activité complexe et, plus précisément, qu'il était difficile d'évaluer les répercussions d'un domaine d'activité aussi vaste en ce qui concerne les secteurs et le contenu. Le rapport et la réponse de la Direction ont néanmoins abordé les importantes questions de processus et de gouvernance communes à ces divers instruments internationaux. Le Comité a noté que la réponse générale de la Direction était positive et favorable.

30. Le Comité a examiné la sélection des pays pour les visites de l'Équipe de l'évaluation. Tout en reconnaissant les contraintes temporelles et budgétaires, le Comité s'est déclaré préoccupé par la représentativité limitée de l'échantillon retenu de pays, dont étaient exclues certaines régions et qui ne comportait qu'un trop petit nombre de pays à faible revenu. Le Comité a accepté l'opinion du responsable de l'Équipe selon laquelle la représentativité des perspectives avait été assurée au moyen d'enquêtes mondiales et les informations recueillies pendant ces visites dans les pays permettaient à l'Équipe d'évaluation de procéder à une analyse en connaissance de cause. Le Comité a souligné la nécessité de prêter davantage d'attention à

⁵ PC 101/5 a); PC 101/5 a) Sup. 1.

l'avenir à la représentation géographique et socio-économique lors de la mise en place d'évaluations, à la fois pour la définition de l'échantillon de pays à visiter et pour le choix des experts extérieurs.

31. Le Comité a estimé que le Rapport d'évaluation aurait pu contenir une analyse plus poussée sur les six domaines spécifiques et certains des défis identifiés lors du processus d'évaluation, notamment des questions telles que les paramètres de décision entre le droit contraignant et non contraignant ou les relations de la FAO avec les Secrétariats des instruments qu'elle accueille. Il a également reconnu qu'étant donné la portée de l'évaluation et la longueur limitée du rapport présenté au Comité, il n'était pas possible d'attendre une analyse aussi détaillée et qu'un complément d'informations était disponible dans le rapport intégral publié sur le site web de la FAO.

32. Le Comité a fait sienne la conclusion de l'Évaluation selon laquelle la FAO devait se placer dans une optique stratégique pour définir son engagement dans des instruments juridiques intéressant ses activités et pour renforcer la coordination entre les divers instruments afin de faciliter leur mise en œuvre. Le Comité a pris note de la suggestion de la Direction concernant le rôle proposé pour le Bureau juridique, à cet égard. Il a aussi noté que cette fonction serait exercée de façon coordonnée. Le Comité a souligné la nécessité d'une participation active de la Direction et des départements concernés, pour les politiques générales et les questions stratégiques.

33. Le Comité a en outre appuyé l'idée de préparer un document conceptuel sur la proposition *d'État des lieux sur les politiques et les cadres réglementaires visant l'alimentation et l'agriculture*. Celui-ci serait examiné à tour de rôle par tous les organes directeurs de l'Organisation. Il identifiera les lacunes et besoins de cadres réglementaires, l'interaction avec d'autres organisations ainsi que les questions liées à la gouvernance, à la participation, au financement et au renforcement des capacités dans les différents instruments existants.

34. Le Comité a noté qu'il fallait absolument examiner la question du financement des instruments internationaux, aucun des instruments n'étant intégralement financé. Il a estimé que les questions financières devraient être prises en compte lors de la négociation d'un nouvel instrument. Le Comité a en outre examiné le rôle des contributions courantes, par opposition aux financements extrabudgétaires, pour assurer un financement approprié des instruments, au stade initial.

35. Le Comité a souligné à quel point il importait que l'examen soit entrepris comme prévu dans le PAI (action 2.69) afin d'aborder des questions relatives à l'autonomie des organes statutaires placés dans le cadre de la FAO, notamment pour les organes créés en vertu de l'Article XIV, et leurs relations avec l'Organisation. Le Comité a noté qu'un document serait soumis sur cette question en 2009.

36. Le Comité a souligné la nécessité d'aborder la question de la faible participation des pays en développement, en particulier les PMA, aux réunions concernant les instruments internationaux. Les facteurs en cause étaient l'absence de fonds et l'insuffisance de la capacité technique des délégations des PMA. Malgré les efforts déployés à ce sujet dans le cadre du Codex et de la CIPV, il restait encore beaucoup à faire. Cependant, le Comité est convenu avec la Direction que la question de la participation était complexe et, mise à part la question de financement, dépendait en grande partie de la participation des pays en développement à la négociation et au débat. Le Comité a souligné la nécessité de renforcer le rôle des institutions nationales des pays en développement (par exemple les centres de recherche et les universités) dans ce processus.

37. Le Comité s'est félicité de l'accent mis, dans le rapport d'évaluation et dans la réponse de la Direction, sur les questions relatives au renforcement des capacités dans les pays en développement. Le Comité a noté que la plus grande partie des activités de renforcement des capacités relatives aux instruments internationaux dépendaient de contributions volontaires et étaient presque toujours sous-financées. Il a également souligné la nécessité d'une meilleure

coordination et du financement des efforts de renforcement des capacités dans les différentes unités de l'Organisation.

38. Le Comité a demandé un rapport de suivi de la mise en œuvre des recommandations dans deux ans.

Charte du Bureau de l'Évaluation de la FAO⁶

39. Le Comité a rappelé qu'il avait examiné une version préliminaire de la Charte à sa centième session et il a noté avec satisfaction que ses suggestions visant à améliorer le document avaient été prises en compte lors de la préparation de la version révisée. Les Membres ont formulé des suggestions de détail pour apporter des améliorations ultérieures au texte.

40. Le Comité a examiné un amendement proposé par le Secrétariat en ce qui concerne la procédure de nomination du Directeur de l'Évaluation⁷, qui prévoyait qu'un Groupe assure la sélection des candidats et recommande des candidats appropriés en vue de leur nomination par le Directeur général. Le Comité a décidé de surseoir à l'examen de la question, en attendant de nouveaux avis du CQCJ, qui devait examiner la question à sa quatre-vingt-septième session, les 25 et 26 mai 2009. Le Comité a également demandé au CQCJ d'examiner à nouveau la question de la procédure de renouvellement de la nomination du Directeur du Bureau de l'évaluation.

41. Le Comité attendait avec intérêt d'examiner une version révisée de la Charte à sa prochaine session.

42. Le Comité a reçu des informations de mise à jour sur le processus en cours de sélection du Directeur de l'évaluation.

JIU/REP/2007/10: Les Bureaux de liaison dans le système des Nations Unies⁸

43. Le Comité a apprécié les informations utiles figurant dans ce rapport et il a pris note des observations du CCS et du Directeur général à ce sujet.

Autres questions

44. Sous ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné la nécessité d'une plus grande flexibilité en ce qui concerne la durée et la fréquence de ses sessions, comme prévu dans le PAI⁹. Il a également examiné la procédure actuelle régissant la participation d'observateurs sans droit de parole. À cet égard, il a été informé du fait qu'à sa quatre-vingt-sixième session tenue en mai 2009¹⁰, le CQCJ avait recommandé le libellé suivant pour le paragraphe 9 des Articles XXVI et XXVII du RGO :

« Les sessions du Comité (du Programme ou financier, selon le cas) sont ouvertes à des observateurs sans droit de parole, sauf décision contraire du Comité. Les raisons de cette décision sont indiquées dans le rapport de la session. Les observateurs sans droit de parole ne prennent part à aucun débat ».

⁶ PC 101/5 b.

⁷ PC 101/5 b), paragraphe 42.

⁸ CL 136/INF/8.

⁹ C 2008/4, paragraphe 24.

¹⁰ CL 136/19, *Comité du programme (Actions 2.44 à 2.47 et 3.5 à 3.9 du PAI)*.

45. Le Comité a souscrit à cette approche et a décidé que sa cent deuxième session serait ouverte à des observateurs, sans droit de parole. L'examen d'autres questions de procédure a été reporté à la prochaine session du Comité.

Rapport de situation sur la suite donnée aux recommandations précédentes du Comité du Programme¹¹

46. Le Comité a pris note de ce rapport.

Questions susceptibles d'être examinées à la prochaine session

47. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Date et lieu de la cent deuxième session

48. Le Comité a été informé que sa cent deuxième session se tiendrait du 27 au 31 juillet 2009.

¹¹ PC 100/INF/3.